



SECTION LOCALE DTI

CHSCT DTI  
22 juin 2007

Les représentants USAC-CGT de la DTI ont boycotté la première réunion du CHSCT DTI prévue le 14/06/07. En effet, les Ouvriers d'Etat ont écrit à la Direction et au Secrétariat Général pour demander que leur cadre d'emploi soit défini et respecté et pour demander qu'on leur explique la raison de l'absence de remplacement des départs. Après trois mois d'attente, n'ayant pas reçu de réponse malgré les relances, ils ont décidé de montrer leur mécontentement en boycottant la seule représentation locale à laquelle ils sont élus nominativement. Ils ont été suivis par les autres représentants de l'USAC-CGT, conduisant au report du CHSCT faute de quorum suffisant.

Le CHSCT a été convoqué à nouveau le 22 juin, et la réunion s'est tenue normalement, malgré l'absence des Ouvriers d'Etat.

### **1- Suites données au précédent CHSCT**

Deux locaux fumeurs de la Mounède ont été mis aux normes et peuvent désormais être utilisés : un au bâtiment B et l'autre au rez-de-chaussée du bâtiment M. A Athis-Mons et à Ranguel, les bâtiments DTI sont entièrement non fumeurs.

Le déménagement prévu cet été à la Mounède va conduire à une nouvelle méthode de désignation des responsables d'évacuation. Désormais, les guides et les serre-files seront désignés dans les bureaux respectivement de début et de fin de chaque zone d'évacuation. Tous devront recevoir une formation dans les plus brefs délais, et un exercice d'évacuation sera organisé cet automne.

Les listes de secouristes affichées dans les couloirs de la Mounède ne sont plus à jour. Elles vont bientôt être renouvelées, mais d'ici là vous pouvez trouver une liste à jour sur Intrux. En cas d'accident pendant l'absence de l'infirmière, ce sont les secouristes qui doivent être appelés ou éventuellement le SAMU (015).

Le service médical avait signalé l'apparition de problèmes de stress au travail, peut-être lié à la réorganisation. Un service d'accompagnement a été mis en place. Chaque agent concerné est encouragé à remonter les problèmes soit aux OS, soit au service médical.

### **2- Registres Hygiène et Sécurité**

AGL rappelle que le service de dépôt des demandes de travaux existe pour la Mounède et qu'en cas de problème, il est possible de déposer aussi des réclamations.

Les registres de Athis et Ranguel sont vides. Deux inscriptions sur celui de la Mounède ont particulièrement retenu l'attention du CHSCT :

- L'installation de nouvelles douches pour les utilisateurs du vélo n'ont encore pas été validées. Les personnels concernés doivent passer par l'ASPIC et utiliser les douches à disposition au bâtiment L. Cette position sera revue éventuellement en cas de saturation par un trop grand nombre d'utilisateurs.
- Une solution doit être cherchée pour contourner les fréquents dysfonctionnements des stores extérieurs pour les bureaux installés aux rez-de-chaussée du bâtiment C. Dans ces locaux à usage permanent, l'absence de store rend illisibles les écrans des postes de travail.

### **3- Plan de déplacement d'administration**

Ce plan de déplacement est devenu obligatoire par décret du 22 décembre 2006. La DTI a interpellé ses homologues et son échelon central à ce sujet. Elle n'a obtenu de réponse ni de la DSNA, ni des DAC (Nord et Sud), ni de l'ENAC. Malgré tout, la DTI s'engage de manière volontaire dans la création de ce plan, ce que nous ne pouvons que saluer.

Dans un premier temps, la DTI a adhéré à TOP (Toulouse Ouest Partenaires) pour bénéficier de leur expérience et participer à leur travaux. Cette association qui regroupe les grandes entreprises et administrations du quartier travaille notamment à

l'amélioration des transports en commun et elle est reconnue comme un interlocuteur valable par Tisséo par exemple. Par ailleurs, cette association met en œuvre des actions au profit des habitants du quartier. La participation à des actions sociales sera proposée aux agents de la DTI dans les mois à venir.

Un nouveau GT, présidé par AGL, va être créé pour élaborer ce PDA avec pour date objectif : début 2009. Toutes les bonnes idées étant utiles, comme toutes les bonnes volontés, un appel à volontaires est lancé pour travailler sur ce sujet. Hors de toute représentation syndicale, il faut des personnes motivées pour travailler sur le sujet de l'amélioration des conditions de vie et des transports dans notre quartier. Des facilités seront accordées aux personnes membres de ce GT pour mener à bien leur travail.

## **5- Sujets divers**

Le remboursement partiel des frais de transport en commun n'est toujours pas mis en place. Il convient de conserver pour les moment les justificatifs de vos abonnements mensuels ou annuels.

Un nouveau médecin de prévention vient d'être nommé. Le Docteur Calastreng devrait prendre ses fonctions incessamment. Il est rappelé que le médecin de prévention est là pour faire l'analyse des risques professionnels et la prévention en matière d'hygiène et sécurité. Bien sûr il est capable d'intervenir en cas d'urgence mais il ne pratique pas de consultations.

A une question de l'USAC concernant les horaires des départs en mission, il a été répondu que le bon-sens devait être prioritaire. Il a été admis que des agents de la DTI ne devaient pas arriver en retard à leur réunion parce que leur chef leur refusait un départ la veille. La Direction laisse ces responsabilités aux chefs de pôle et de domaine, dans le respect de la réglementation, et de la bonne image de la DTI. Nous invitons donc les agents à signaler rapidement tout nouveau problème dans ce domaine.

La commission de restauration suit l'offre de repas au restaurant de Météo-France. Après le départ de l'agent qui représentait les personnels de la DTI, un nouveau volontaire est recherché pour participer aux deux réunions annuelles.